Programme

DOCUMENT 02 · ÉDITION 2026

Faire le *point.*

Un bilan de compétences en visioconférence, structuré en trois phases — pour clarifier votre projet professionnel et le rendre concret.

Ce programme détaille le cadre légal, les objectifs, les deux formules proposées, le déroulement des séances, les méthodes mobilisées, les tarifs et les modalités d'évaluation et de suivi du bilan.

Mélanie Talhouarn

CONSULTANTE EN BILAN DE COMPÉTENCES · CERTIFIÉE QUALIOPI

POSER LE CADRE

Pourquoi un bilan, et *pour qui*.

Cadre légal

Le bilan de compétences a pour objet de permettre à toute personne d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles ainsi que ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (art. L6313-4 du Code du travail).

Il est réalisé avec le consentement du bénéficiaire, qui reste seul destinataire des résultats. Sa durée légale ne peut excéder 24 heures.

Public concerné

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne active souhaitant faire le point sur son parcours professionnel :

- Salariés du secteur privé ou public
- Demandeurs d'emploi
- Travailleurs indépendants, professions libérales, entrepreneurs
- Personnes en situation de handicap, bénéficiaires ou non de la RQTH

Prérequis — Aucun prérequis n'est nécessaire.

Matériel requis · 100% visioconférence

- Un smartphone, une tablette ou un ordinateur avec caméra et microphone fonctionnels
- Une connexion internet stable
- Un espace garantissant la confidentialité des échanges

CE QUE VOUS REPARTEZ AVEC

Cinq compétences *concrètes.*

À l'issue du bilan, le bénéficiaire est en capacité de —

01 Identifier ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses talents.

02 Comprendre ses valeurs, ses besoins et ses modes de fonctionnement.

03 Explorer des pistes professionnelles cohérentes avec son profil — évolution ou reconversion.

04 Confronter les pistes à la réalité du marché et à leur faisabilité.

05 Définir un projet professionnel concret et un plan d'action structuré.

LIVRABLE

Un document de synthèse confidentiel est remis au bénéficiaire à l'issue du bilan. Il appartient exclusivement au bénéficiaire et ne peut être communiqué à un tiers sans son accord écrit.

DEUX MANIÈRES D'AVANCER

Les deux *formules.*

Deux formules sont proposées, de même durée (13 h) mais avec des modalités différentes. Toutes deux se déroulent en 100% visioconférence, sur 8 à 12 semaines.

FORMULE HYBRIDE

13 h en visio — individuel + groupe

- 7 h d'entretiens individuels
- 6 h en mini-groupe (3 à 6 personnes)
- Effet miroir & partage d'expériences
- Phases 1 et 3 strictement individuelles

1 750 € TTC

FORMULE 100% INDIVIDUEL

13 h en visio — 100% individuel

- 13 h d'entretiens individuels
- Accompagnement strictement confidentiel
- Rythme et contenu sur-mesure
- Aucun temps collectif

2 480 € TTC

Suivi post-bilan inclus dans les deux formules : un entretien individuel six mois après la fin du bilan pour faire le point sur l'avancement du projet.

DÉROULEMENT

Les trois *phases.*

PHASE 1 · ANALYSE DE LA DEMANDE

Un premier entretien individuel pour comprendre la situation, les attentes et les motivations du bénéficiaire. Les objectifs du bilan sont co-construits, les modalités de travail présentées, et la convention est signée. **Strictement individuelle dans les deux formules.**

PHASE 2 · INVESTIGATION

C'est le cœur du bilan. Elle permet d'explorer en profondeur compétences, aptitudes, valeurs et motivations à travers :

- Des entretiens individuels approfondis en visioconférence
- Des tests psychométriques (personnalité, intérêts professionnels)
- Des questionnaires d'auto-évaluation des compétences
- Un travail personnel en autonomie entre les séances
- Une exploration des pistes professionnelles correspondant au profil identifié
- Une confrontation des pistes à la réalité du marché et à leur faisabilité

Dans la formule Hybride, cette phase intègre également 6 heures de temps collectif en mini-groupe — un espace d'effet miroir, de partage d'expériences et de mise en perspective enrichi par d'autres parcours. Ces temps collectifs sont structurés, animés par la consultante, et respectent strictement la confidentialité de chaque participant.

PHASE 3 · CONSTRUCTION DU PROJET & CONCLUSION

Cette phase, strictement individuelle dans les deux formules, formalise un ou plusieurs projets professionnels, élabore un plan d'action concret et structuré, et aboutit à la remise du document de synthèse confidentiel.

RÉPARTITION DES HEURES

Comment se répartissent les *13 h.*

PHASE	FORMULE HYBRIDE	100% INDIVIDUEL
Phase 1 — Analyse de la demande	2 h individuel	2 h individuel
Phase 2 — Investigation	4 h individuel + 6 h collectif	10 h individuel
Phase 3 — Construction & conclusion	1 h individuel	1 h individuel
Total	**13 h**	**13 h**

Méthodes mobilisées

- Entretiens semi-directifs individuels en visioconférence
- Tests de personnalité et d'intérêts professionnels
- Questionnaires d'auto-évaluation des compétences et valeurs
- Recherche documentaire sur les métiers et formations
- Exercices pratiques et travail personnel entre les séances
- Co-construction du plan d'action avec le bénéficiaire
- Dynamiques collectives en mini-groupe (formule Hybride uniquement)

MODALITÉS PRATIQUES

Comment *ça se passe.*

MODALITÉS	100% visioconférence
DURÉE TOTALE	13 heures de face à face, réparties sur 8 à 12 semaines selon le rythme
SÉANCES	1 h 30 à 2 h, selon un calendrier défini en accord avec le bénéficiaire
DÉLAI D'ACCÈS	Minimum 14 jours calendaires entre l'inscription et le démarrage (délai légal CPF)
RÉTRACTATION	14 jours calendaires (CPF) — 14 jours (OPCO / plan de formation)
CONTACT	06 33 88 86 80 · melanie@melanietalhouarn.fr — réponse garantie sous 72 h ouvrées

Tarifs

FORMULE	DURÉE & MODALITÉS	TARIF
Formule Hybride	13 h — 7 h individuel + 6 h collectif	1 750 €
Formule 100% Individuel	13 h — 100% individuel	2 480 €

Le financement CPF est plafonné à 1 600 € depuis le 25/04/2026. Des financements complémentaires sont possibles selon votre situation (OPCO, plan de développement des compétences, financement personnel). Un échange préalable permet d'étudier la combinaison de financements la plus adaptée.

Modalités d'évaluation et de suivi

- **En début de bilan —** analyse des besoins et des attentes lors de la phase préliminaire
- **En cours de bilan —** point de progression en début et fin de chaque séance
- **En milieu de parcours —** bilan intermédiaire structuré
- **À l'issue du bilan —** questionnaire de satisfaction à chaud, remise de la synthèse

ACCESSIBILITÉ

Accessible *à chacun·e.*

Le bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap, bénéficiaires ou non de la RQTH. Un échange préalable avec la référente handicap permet d'identifier les besoins spécifiques et d'étudier les adaptations nécessaires (rythme des séances, supports, modalités d'accompagnement, aménagement éventuel des temps individuels et collectifs).

Selon les besoins identifiés, des solutions d'adaptation ou une orientation vers des partenaires spécialisés peuvent être mobilisées.

RÉFÉRENTE HANDICAP	Mélanie Talhouarn — melanie@melanietalhouarn.fr
PARTENAIRES	RHF Pays-de-la-Loire (AGEFIPH) · Cap Emploi 44 · MDPH Loire-Atlantique

CONFIDENTIALITÉ

Ce qui se dit ici reste à vous.

Le bilan de compétences est réalisé avec le consentement du bénéficiaire, dans le respect de la confidentialité des échanges et des informations recueillies. Les résultats détaillés et la synthèse sont la propriété exclusive du bénéficiaire et ne peuvent être communiqués à un tiers — employeur, financeur ou autre — sans son accord explicite et écrit (art. L6313-4 du Code du travail).

Pour toute information sur le traitement de vos données personnelles, consulter la politique de confidentialité sur melanietalhouarn.fr.